

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CAMBO-les-BAINS DU 29 FEVRIER 2016

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Vincent BRU, le lundi 29 février 2016 à 20 heures.

Etaient présents : M. Vincent Bru, Maire, Mme Bernadette Jougoux, M. Christian Devèze, Mme Eliane Noblia, M. Frédéric Bardin, Mme Pascale Lespade, M. Didier Irastorza, Mme Eliane Aizpuru, M. Henri Saint Jean, adjoints, Mme Anne-Marie Pontacq, M. Vincent Goytino, Mme Christiane Hargain-Despéries, M. Patrice Dor, Mme Yolande Huguenard, M. Jean-Jacques Lassus, Mme Argitxu Hirigoyen, M. Jean-Noël Magis, Mme Corinne Othatcegy, Mme Maryannick Hirigoyen, M. Roger Barbier, Mme Carmen Gonzalez, M. Pascal Bourguet, Mme Véronique Larronde, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, M. Pantxo Michelena, conseillers municipaux.

Excusés : M. Peio Etchelecu, M. Camille Jenvrin, conseillers municipaux.

Procuration : M. Peio Etchelecu à M. Pascal Bourguet, M. Camille Jenvrin à Mme Bernadette Jougoux.

1 – Désignation du secrétaire de séance.

A l'unanimité des membres présents, Mme Argitxu Hirigoyen est élue secrétaire de séance.

2 – Adoption du procès-verbal de la dernière séance.

M. le Maire demande aux membres du Conseil s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal de la dernière séance qui s'est déroulée le 1^{er} février 2016. Aucune observation n'étant faite, le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

3 – Vote des comptes de gestion 2015.

M. le Maire invite le Conseil municipal à voter les comptes de gestion 2015 présentés par la comptable de la Direction générale des finances publiques, Mme Chantal Martin. Il précise que ces documents sont en parfaite adéquation avec les comptes administratifs 2015 qui seront présentés par M. Christian Devèze.

Mis au vote, les comptes de gestion 2015 sont adoptés à l'unanimité.

M. le Maire rappelle que la commission finances se réunira le jeudi 3 mars à 18 heures afin d'examiner les projets de budgets primitifs de l'année 2016. Ces budgets seront votés par le Conseil municipal le lundi 21 mars à 20 heures.

M. le Maire informe les membres du Conseil municipal de la décision prise de maintenir les taux d'imposition 2016 de la taxe d'habitation et de la taxe foncière sur le bâti et le non bâti, identiques à ceux de l'année précédente.

4 – Vote des comptes administratifs 2015.

M. le Maire, avant de passer la parole à M. Devèze, adjoint délégué aux finances, demande à l'assemblée d'élire un président de séance, le Maire pouvant assister au débat mais devant se retirer lors du vote des comptes administratifs.

M. le Maire propose de nommer Mme Jougleux, première adjointe, présidente de séance.

A l'unanimité, Mme Jougleux est désignée présidente de séance. Elle passe la parole à M. Devèze qui présente les comptes administratifs 2015 qui ont été examinés par la commission des finances qui s'est réunie le mercredi 24 février dernier.

➤ Budget principal

M. Devèze présente les sections de fonctionnement et d'investissement et précise que les documents examinés lors de la commission des finances ont été complétés, notamment sur la section investissement par un détail des réalisations par opération.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 6 464 112,36 €, alors que les dépenses de cette même section atteignent la somme de 5 616 178,37 €, d'où un résultat positif de 847 933,09 €.

Les recettes d'investissement s'élèvent à 3 858 491,35 €, les dépenses à 4 297 290,00 €, d'où un résultat négatif de 438 798,65 €.

L'adjoint aux finances précise qu'il va décliner le compte administratif article par article, et qu'il reviendra ensuite sur les postes si des explications sont nécessaires. Il rappelle que tous les postes ont été examinés en détail lors de la commission finances où l'opposition était présente.

Il n'y a pas de question pour la section de fonctionnement.

Concernant la section d'investissement, M. Bacardatz relève un total de dépenses de 4 297 290 € et demande si la moitié des recettes équivalentes correspond à de l'emprunt.

M. Devèze lui répond que c'est une analyse partielle de la section des dépenses d'investissement puisque sous le chapitre 16, il y a un remboursement d'emprunt de 1 539 541,76 €. Pour rapprocher les emprunts, les 2 100 000 € d'emprunt en recettes d'investissement sont remboursés par les 1 150 000 € en dépenses d'investissement.

M. Michelena demande des explications sur les subventions et notamment la différence entre les montants budgétisés et les montants perçus : Région budgétisé 93 864 €, perçu 31 030 €, Département budgétisé 405 900 €, perçu 86 357,55 €

M. Devèze rappelle les fondamentaux d'un budget : un budget est composé de deux sections, fonctionnement et investissement. Sur le budget fonctionnement, ce sont des vases qui se remplissent, aussi bien en recettes qu'en dépenses et on établit un constat en fin d'exercice. En comptabilité publique, c'est une comptabilité de trésorerie en partie simple. Par contre sur le budget investissement, c'est la technique des restes à réaliser, aussi bien en produits qu'en dépenses qui s'applique. En réalité quand on est sur le compte administratif, il y a des opérations qui sont pluriannuelles et qui sont budgétisées notamment en dépenses ; il y a des opérations qui se dénouent parfois sur plusieurs exercices. Ce sont ces décalages qui sont observés dans le cas de ces subventions de la Région et du Département. En matière de subvention, il est de plus en plus

difficile d'obtenir des dotations générales de fonctionnement avec les coupes sombres qui sont réalisées au plus haut niveau et de par la conjoncture également, mais en matière d'investissement c'est identique, il y a quelques années, les taux de subventionnement de la Région ou du Département étaient bien plus significatifs qu'ils ne le sont actuellement.

M. Perez ajoute que toutes les recettes et dépenses inscrites au compte administratif sont des dépenses avérées, c'est-à-dire qu'il y a un arrêté de l'Etat, de la Région ou du Département, ou au moins une lettre d'intention notamment s'agissant des subventions pour des bâtiments classés (Arnaga). L'Etat notifie son arrêté de subvention, automatiquement la Région et le Département suivent : Etat 40 %, Région 15%, Département 25 %. Le Département a souhaité conventionner avec la Commune pour acter toutes les subventions relatives aux bâtiments classés. Le Conseil municipal a délibéré sur cette convention, de 2015 à 2017, à l'automne dernier pour inscrire les 400 000 € dus par le Département, une partie au titre des travaux réalisés et une autre partie au titre des travaux à réaliser. Sur les 400 000 €, la Commune percevra au cours du 1^{er} trimestre la somme de 262 910 € ; une enveloppe de l'ordre de 100 000 € est prévue en fin d'année 2016 pour les opérations qui ont connu un début d'exécution ou qui auront été terminées au cours de l'année 2016.

M. le Maire précise que tous les travaux prévus seront réalisés ; une partie des travaux n'a pas pu être réalisée en 2015 mais le sera en 2016. Il confirme que dans le budget primitif la somme de 262 910 € est bien prévue concernant essentiellement les opérations d'Arnaga auxquelles il faut ajouter la rénovation de bâtiments en matière d'isolation et les frais d'AVAP avec la DRAC c'est-à-dire l'Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine. Toutes ces opérations inscrites en 2015 sont reportées au budget primitif 2016.

➤ **Budget annexe de l'assainissement collectif**

M. Devèze présente le budget annexe de l'assainissement collectif, dont les recettes de fonctionnement s'élèvent à 518 686,00 €, et les dépenses à 445 474,00 €, soit un résultat positif de cette section de 73 212,13 €. Les recettes d'investissement atteignent la somme de 2 684 007,00 € et les dépenses la somme de 1 745 954,00 €, soit un résultat positif de cette section de 938 053,09 €.

M. Bacardatz demande si le résultat du compte administratif 2015 est bien un résultat positif de 1 011 265,22 €.

M. Devèze confirme ce résultat de clôture cumulé comptable c'est-à-dire le cumul depuis l'existence de la collectivité.

M. Bacardatz constate que le compte administratif 2014 présentait un résultat négatif de 703 424,79 € alors que celui de 2015 est positif de 1 011 265,22 € et demande si la différence par rapport au résultat du compte administratif 2015 correspond à l'emprunt de 1 800 00,00 €.

M. Devèze lui répond que son analyse est bonne.

➤ **Budget annexe du SPANC**

M. Devèze rappelle que la compétence SPANC a été transférée au Syndicat URA, il n'y a pas eu de recettes et les dépenses se sont élevées à 4 523,71 € d'où un résultat négatif de 4 523,71 €. Pour solder ces opérations cumulées, ce résultat sera reporté au budget général de la collectivité, c'est le seul cas où la loi l'autorise.

➤ **Budget annexe des caveaux columbariums**

La section de fonctionnement présente en recettes une somme de 23 569,46 € et en dépenses une somme de 71 026,90 €, soit un résultat négatif de 47 457,44 €.

M. le Maire se retire, et la présidente de séance, Mme Jougleux, fait procéder au vote, par section, des différents comptes administratifs présentés.

➤ **Budget principal**

- Section de fonctionnement : adoptée à la majorité. Se sont abstenus : Mme Hiriart-Urruty, M. Bacardatz, Mme Aïçaguerre, et M. Michelena.
- Section d'investissement : adoptée à la majorité. Se sont abstenus : Mme Hiriart-Urruty, M. Bacardatz, Mme Aïçaguerre, et M. Michelena.

➤ **Budget annexe de l'assainissement collectif**

- Section de fonctionnement : adoptée à la majorité. Se sont abstenus : Mme Hiriart-Urruty, M. Bacardatz, Mme Aïçaguerre, et M. Michelena.
- Section d'investissement : adoptée à majorité. Se sont abstenus : Mme Hiriart-Urruty, M. Bacardatz, Mme Aïçaguerre, et M. Michelena.

➤ **Budget annexe du SPANC (service public d'assainissement non collectif)**

- Section de fonctionnement : adoptée à l'unanimité.

➤ **Budget annexe des caveaux columbariums**

- Section de fonctionnement : adoptée à l'unanimité.

M. le Maire entre dans la salle et remercie l'ensemble du Conseil municipal pour ce quitus qu'il donne à l'équipe municipale et en particulier au Maire et aux services qui ont travaillé pour l'exécution du budget primitif 2015.

5 – Affectation résultats 2015.

M. Devèze, adjoint délégué aux finances, propose d'affecter :

- le résultat positif 2015 de fonctionnement du budget principal d'un montant de 847 933,99 € en recettes d'investissement du budget primitif 2016 correspondant,
- le résultat positif 2015 d'exploitation du budget annexe de l'assainissement collectif d'un montant de 73 212,13 € en recettes de fonctionnement du budget primitif 2016 correspondant,
- le déficit de fonctionnement 2015 du budget annexe du SPANC d'un montant de 4 523,71 € en dépenses de fonctionnement du budget primitif 2016 du budget principal de la commune,

- le déficit de fonctionnement 2015 du budget annexe des caveaux/columbariums d'un montant de 47 457,44 € en dépenses de fonctionnement du budget primitif 2016 correspondant.

M. le Maire fait passer au vote.

L'affectation des résultats 2015 est adoptée à la majorité. Se sont abstenus : Mme Hiriart-Urruty, M. Bacardatz, Mme Aïçaguerre, et M. Michelena.

6 – Bilan de la politique foncière 2015.

Conformément à l'article L.2241-1 du code général des collectivités territoriales, M. le Maire invite le Conseil municipal à débattre sur la politique foncière de l'année écoulée.

- Budget général :
 - Acquisition de la maison « Courant d'Air » pour un montant de 100 000 €.
 - Vente d'un terrain d'une superficie de 98 m² aux Cts Moustirats (lotissement Donapetria) pour la somme de 7 350 €.
- Budget annexe caveaux/columbariums : aucune acquisition en 2015, des ventes pour un montant HT de 23 503,33 € dont 2 columbariums pour 1 091,66 €, 3 caveaux à 2 places pour 6 375,00 €, 5 caveaux à 4 places pour 13 045,00 €, 1 caveau à 6 places pour 2 991,67 €.

M. Bardin quitte la séance et donne procuration à Mme Lespade.

7 – Arnaga : sécurisation des arbres du parc.

Par délibération en date du 30 novembre 2015, le Conseil municipal a validé le programme 2016 d'expertise et de sécurisation du patrimoine arboré d'Arnaga proposé par la société Forêt Conseils, maître d'œuvre dans cette opération.

Le programme 2016 s'élève à la somme de 16 523,00 € HT.

La commune a sollicité l'aide de l'Etat (DRAC Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes) et du Département des Pyrénées-Atlantiques.

Les travaux de sécurisation sont prévus pour le mois d'avril 2016.

Il convient d'adopter le plan de financement proposé par la DRAC de la manière suivante :

Montant des travaux subventionnables HT.....	16 523,00 €
Montant de la subvention de l'Etat (40 %).....	6 609,20 €
Montant de la participation de la Commune y compris TVA.....	13 218, 40 €

M. Le Maire précise que sur ce dernier montant, d'une part la TVA sera récupérée par la Commune dans deux ans puisqu'il s'agit d'un investissement et d'autre part sur la somme restante, la Commune percevra les 25 % du Département.

Le Conseil municipal est invité à approuver le plan de financement de l'Etat (DRAC) établi ci-dessus.

M. le Maire fait passer au vote.

Adopté à l'unanimité.

M. Le Maire tient à remercier au nom de la commune le Directeur du patrimoine de la DRAC Aquitaine, M. RIEU, qui vient de prendre sa retraite, pour son extrême sollicitude et sa bienveillance pour Arnaga. Notamment lorsqu'il y avait des dépassements de la part des maîtres d'œuvre et des entreprises pour la rénovation des jardins d'Arnaga, il a su trouver les fonds nécessaires en sollicitant d'autres lignes budgétaires. Il a donné la priorité à la rénovation de ces jardins et M. le Maire souhaite l'inviter à l'inauguration de la première tranche afin qu'il puisse voir les réalisations auxquelles il a largement contribué.

8 – Arnaga : restauration toiles Veber.

M. le Maire, rappelle que par délibération du 17 décembre 2012, la Commune a décidé d'acquérir l'ensemble des huit toiles marouflées originales intitulées « Contes de fées », réalisées par Jean VEBER entre 1904 et 1905, propriété de M. Dominique GILLET, petit fils de Jean VEBER.

A l'origine, ces toiles avaient été commandées par Edmond Rostand et ornaient le Boudoir de Rosemonde dans la Villa Arnaga. Ces toiles avaient été proposées à la vente du temps de son prédécesseur. M. DUHART et son Conseil municipal n'avaient pas souhaité se porter acquéreurs de ces toiles.

Ces toiles acquises en 2013 ont été confiées au Centre de Recherche et Restauration des Musées de France à Versailles pour y être examinées et étudiées afin de prévoir leur restauration.

Le coût global de cette restauration s'élève à 127 000 € HT. L'Etat a considéré que ces toiles, bien que détachées, bien qu'objets meubles, sont des immeubles par destination et par définition ont droit aux mêmes subventions qui si c'était une restauration de l'immeuble. L'Etat versera donc une subvention de 40 %, le reste étant à la charge de la commune.

Il convient d'adopter le projet de financement proposé par la DRAC de la manière suivante :

Travaux subventionnables HT	127 000.00 €
Subvention de l'Etat (40 %)	50 800.00 €
Participation de la commune y compris TVA	101 600.00 €

La commune doit présenter un complément de subvention auprès de la Région, du Département et d'autres partenaires : la fondation MAGINOT et la fondation du CREDIT AGRICOLE.

M. le Maire précise avant de délibérer que la commune réalisera cette opération en 2016 que si elle obtient au minimum 80 % de subvention. Dans le cas contraire, elle attendra d'obtenir le complément d'aides afin de ne pas trop solliciter les finances communales.

M. le Maire fait passer au vote.

Adopté à la majorité. Se sont abstenus : Mme Hiriart-Urruty, M. Bacardatz, Mme Aïçaguerre, et M. Michelena.

9 – Amélioration énergétique des bâtiments communaux : désignation maître d’œuvre.

M. Goytino rappelle que lors du précédent mandat il a été fait un audit de l’ensemble des bâtiments communaux. Cet audit a révélé des défaillances en termes de consommation énergétique dans plusieurs bâtiments : la piscine, l’école maternelle, la mairie, le centre multiservices, l’école élémentaire, l’école du Bas-Cambo. La piscine a été entièrement rénovée en 2011.

La commune souhaite poursuivre l’opération d’amélioration énergétique des bâtiments communaux qui a débuté en 2015 avec les travaux de rénovation de l’école maternelle « Chantecler », pour la somme de 220 000 € réalisés au cours des vacances estivales de 2015.

Une enveloppe financière d’environ 80 000 € HT est affectée pour la réalisation des travaux d’amélioration thermique et énergétique programmés en 2016 pour la mairie, le centre multiservices, l’école élémentaire et l’école du Bas-Cambo.

Une consultation a été lancée pour la mission de maîtrise d’œuvre. La commission MAPA s’est réunie le 17 février 2016. Après analyse des offres, c’est le cabinet INGETUDES qui a été retenu.

M. le Maire précise que cette opération sera financée par une participation du département à hauteur de 25 % sur l’ensemble de cette opération.

Mme Hiriart-Urruty souligne qu’il serait intéressant de ne pas renouveler les erreurs du passé et constate qu’au niveau de la piscine, les factures d’électricité sont supérieures à celles d’avant rénovation.

M. Goytino lui répond qu’il n’y a pas d’erreur. Cette question a été soulevée par Philippe Bacardatz en commission des finances. En réalité la consommation électrique a considérablement baissé par rapport à la période avant travaux et sur les quatre années de recul, cette baisse est maintenue. Ce qui a changé ce sont les taxes qui ont beaucoup augmenté d’où le maintien de factures élevées.

Mme Hiriart-Urruty fait remarquer que le prix a augmenté puisque les factures sont passées de 18 000 € à 25 000 €.

M. Goytino lui présente le tableau de consommation d’électricité de la piscine qui montre bien la baisse de consommation.

M. Bacardatz précise qu’une facture d’électricité est composée de taxes, de kilowatts et d’un abonnement. Lorsque des travaux sont réalisés il y a automatiquement une économie d’énergie, donc il faut renégocier l’abonnement. Il pense que l’abonnement n’a pas été modifié et qu’il est surélevé par rapport à la consommation réelle.

M. Goytino lui répond que l’abonnement a été renégocié. Les taxes ne cessent d’augmenter et conduisent à une augmentation du coût de l’énergie.

M. Bacardatz demande si les taxes ont augmenté l’équivalent de deux fois la consommation d’énergie de la piscine.

M. Goytino lui répond que l’augmentation des taxes fait que les factures ne diminuent pas autant que les consommations.

M. Bacardatz indique qu'il faut regarder les factures.

M. Goytino précise qu'il est possible de réaliser un suivi des factures à partir du moment où l'on dispose d'un recul de quatre ans.

M. Bacardatz ajoute qu'il faut regarder l'abonnement.

M. Goytino répond que l'abonnement a été modifié en 2012-2013 pour la piscine et l'école de musique.

M. le Maire insiste sur le fait que si la consommation n'avait pas été baissée, le montant de la facture serait nettement supérieur.

M. Bacardatz reconnaît que les consommations ont baissé mais malgré la multiplication des taxes par deux, il y a un problème sur le montant des factures.

M. le Maire demande de se prononcer sur la désignation du cabinet INGETUDES pour le marché de maîtrise d'œuvre.

Adopté à l'unanimité.

10 – Extension aire de jeux parc St Joseph : relance de la consultation.

Mme Jougleux informe le Conseil municipal que le 8 janvier 2016, la commune a lancé un marché public en procédure adaptée concernant l'extension de l'aire de jeux du parc St Joseph.

La mission porte sur :

- la conception de l'agrandissement et de l'aménagement de l'aire,
- l'élaboration des plans d'exécution,
- la fourniture des jeux, matériels, équipements,
- le suivi des travaux,
- l'exécution des travaux.

Le budget prévisionnel alloué pour cette opération est de 55 000 € TTC.

La date limite de remise des offres a été fixée au 28 janvier 2016, trois plis ont été réceptionnés.

Après analyse des offres par la commission MAPA, il a été convenu de procéder à une nouvelle consultation sur la base d'un nouveau cahier des charges, notamment dans les préconisations de mise en conformité de l'aire existante (distance entre les jeux, sols amortissants non conformes,...) A cet effet, conformément aux dispositions du Code des marchés publics, la commission MAPA a classé le marché sans suite pour motif d'intérêt général.

Il est demandé au Conseil municipal de suivre la décision de la commission MAPA et de relancer une consultation pour l'extension de l'aire de jeux du parc St Joseph.

M. le Maire fait passer au vote.

Adopté à l'unanimité.

11 – Route des 7 chênes : cession parcelle et transfert dans le domaine public.

M. le Maire rappelle que Madame Hirigoyen née Meynier Geneviève est favorable à la cession de la parcelle BH 88 en échange de travaux de reprofilage du chemin et de la pose d'un tapis en enrobé à chaud jusqu'à sa propriété «Maitenborda» réalisés il y a quelques années. Ces travaux représentent un montant équivalent à l'estimation faite pour cette parcelle par les Domaines le 14/09/2015 soit 13 840 €.

Cette parcelle d'une surface de 692 m² située route des 7 chênes permettra de créer une bâche à incendie pour protéger le secteur.

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur :

- le principe d'acquisition de la parcelle BH 88 d'une contenance de 692 m² en échange des travaux de reprofilage du chemin et de la pose d'un tapis en enrobé à chaud jusqu'à sa propriété «Maitenborda», réalisés il y a quelques années chez Madame Hirigoyen d'un montant équivalent à la valeur de la parcelle estimée par les Domaines soit 13 840 €.
- Le transfert dans le domaine public de la parcelle BH 88.

Les frais d'acte et de géomètre seront à la charge de la commune.

Mme Hiriart-Urruty demande ce qu'est une bâche à incendie.

M. le Maire lui répond que c'est une réserve d'eau à proximité des maisons, qui permet aux pompiers de puiser l'eau pour lutter contre l'incendie.

M. le Maire fait passer au vote.

Mme Argitxu Hirigoyen ne prend pas part au vote.

Adopté à l'unanimité.

12 – Marché aux produits fermiers : modification règlement.

Mme Jougleux indique que par délibération en date du 1^{er} juin 2015, le Conseil municipal a décidé d'ouvrir le marché aux produits frais et fermiers à des produits artisanaux à titre expérimental du 2 juin 2015 au 16 octobre 2015 inclus, et approuvé le nouveau règlement du marché.

Il est proposé au Conseil municipal d'ouvrir définitivement le marché aux produits frais et fermiers à des produits artisanaux locaux, à compter du 15 mars 2016, de juin à mi-octobre, et d'approuver le nouveau règlement.

M. le Maire fait passer au vote.

Adopté à l'unanimité.

13 – Marché à la brocante : modification tarifs et règlement.

Mme Jougleux informe le Conseil municipal d'une proposition de nouveaux tarifs du marché à la brocante à compter du 1^{er} mars 2016. Deux tarifs sont proposés : un tarif en haute saison (juillet, août, septembre, octobre) de 10.00 € par jour pour 8 ml et un tarif en basse saison

(mars, avril, mai, juin, novembre, décembre) de 5.00 € par jour pour 8 ml. Le mètre linéaire supplémentaire serait facturé à 1.80 €. L'abonnement annuel précédemment proposé serait annulé.

M. le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur la modification de ces tarifs et la modification du règlement.

Adopté à l'unanimité.

14 – Avance subvention et forfait communal.

M. le Maire informe le Conseil municipal que la commune a reçu de la part de trois organismes des demandes d'avance sur des subventions futures ou sur le forfait communal :

- une avance de subvention en faveur de l'Office de Tourisme d'un montant de 85 000 €.

- deux écoles sous statut privé sous contrat d'association avec l'éducation nationale,
* l'école Ste Marie pour une avance sur le forfait communal d'un montant de 35 000 € en faveur de l'OGEC,

* Errobi Ikastola pour une avance sur le forfait communal d'un montant de 15 000 € en faveur de SEASKA.

M. le Maire demande de délibérer sur cette avance de subvention et de forfait communal dans l'attente du budget primitif 2016.

Adopté à l'unanimité.

15 – Essor basque : convention.

M. Irastorza invite le Conseil municipal à autoriser M. le Maire à signer la convention d'un montant de 2 000 € avec l'Essor basque pour l'organisation de la course cycliste dont Cambo, cette année, est venue arriver.

M. le Maire précise qu'à l'avenir, il conviendra de faire délibérer le Conseil municipal avant le déroulement de cette épreuve sportive et fait passer au vote.

Adopté à l'unanimité.

16 – Bourses communales.

M. Saint Jean rappelle que la commission des affaires sociales s'est réunie le 30 janvier dernier pour étudier les demandes de bourses communales pour l'année scolaire 2015-2016.

Vingt dossiers ont été déposés.

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur l'attribution de vingt bourses communales pour un montant total de 9 000 € (crédits prévus au budget primitif) pour l'année scolaire 2015-2016.

Il ajoute que cette bourse communale est calculée sur la base de 15 % des bourses de l'Etat.

M. le Maire précise que le Département abonde également ; les étudiants perçoivent donc les bourses de l'Etat, du Département et de la commune. Il fait passer au vote. Adopté à l'unanimité.

17 – Personnel.

M. Perez rappelle qu'un tableau des emplois saisonniers a été voté l'année dernière de façon pérenne mais il convient de rajouter les emplois ci-dessous :

- Arnaga : compte tenu de l'augmentation de la fréquentation du site, il est demandé un saisonnier supplémentaire pour la période du 1^{er} juin au 31 octobre 2016, emploi non permanent à mi-temps.
- Médiathèque : un emploi non permanent à temps complet pour le mois de juillet 2016.
- Jardins d'Arnaga : un emploi non permanent à temps complet de juin à novembre 2016 (6 mois) pour remplacer un agent qui sera à la retraite au 1^{er} avril 2016.
- Nettoyage ville : un emploi non permanent à temps complet de mai à octobre 2016 (6 mois) pour assurer le remplacement d'un agent qui sera à la retraite au 1^{er} mai 2016 en attendant la réorganisation de ce service suite au départ de cet agent.

▪ ALSH : cantine petites vacances + grandes vacances :
Suite au transfert de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement du CCAS à la commune, il convient de créer deux emplois non permanents à temps non complet pour assurer le service à la cantine, la plonge et le nettoyage des sols durant les vacances.

Petites vacances : hiver, printemps, Toussaint : 2 emplois d'adjoint technique 2^{ème} classe à raison de 10 heures par semaine,

Grandes vacances : juillet, août : 1 emploi d'adjoint technique 2^{ème} classe à raison de 10 heures par semaine et un emploi d'adjoint technique 2^{ème} classe à raison de 13 heures par semaine.

▪ Emploi avenir : par délibération en date du 18 mars 2013, le Conseil municipal avait créé un emploi d'avenir à temps complet pour occuper les fonctions d'ATSEM et d'agent d'entretien pour une durée de 3 ans soit du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2016.

Cet agent suivant actuellement une formation intensive en langue basque, (du 1^{er} décembre 2015 au 30 juin 2016) il convient de prolonger son contrat afin de permettre l'achèvement de son action de formation pour une durée de 3 mois soit du 1^{er} avril au 30 juin 2016.

L'Etat maintient pour la durée de prolongation, son aide à hauteur de 75 % du salaire brut.

M. le Maire fait passer au vote pour l'ensemble des postes à créer.

Adopté à l'unanimité.

Mme Hiriart-Urruty demande si la liste des emplois saisonniers peut lui être transmise.

M. le Maire lui répond que cette liste lui sera transmise dès qu'elle sera arrêtée.

18– Don.

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'une personne du Bas-Cambo, Mme Echevarria, a souhaité qu'un certain nombre d'œuvres sculptées de son mari, Jesus Echevarria, soient données à la commune de Cambo.

Il s'agit de dix sculptures d'une valeur estimée à 110 000 €, les frais s'élevant à la somme de 2 017,38 € TTC étant à la charge de la commune.

Il remercie Mme Echevarria pour ce don, qui permettra à la commune de Cambo d'être acquéreur d'un ensemble d'œuvres de Jesus Echevarria.

M. le Maire en profite pour rappeler que 2016 sera l'année du centenaire de la naissance de Jesus Echevarria et informer le Conseil municipal qu'une grande exposition se tiendra durant 2 mois à Assantza sur Jesus Echevarria et dans le cadre de Donostia 2016, capitale européenne de la culture, la commune a décidé d'ouvrir la villa et les jardins d'Arnaga à des artistes contemporains et dans ce cadre-là, il y aura également des bronzes de Jesus Echevarria qui seront exposés dans les jardins d'Arnaga.

M. le Maire fait passer au vote.

Accepté à l'unanimité.

M. le Maire précise qu'il écrira à Mme Echevarria pour l'informer qu'unanimement le Conseil municipal a accepté son don et la remercie très chaleureusement pour cette générosité et cette manière de reconnaître les efforts de la ville de Cambo et faire en sorte que ce soit la ville de Cambo qui défende la personnalité et l'œuvre de Jesus Echevarria.

19– Communication des décisions du Maire.

Conformément aux articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales et à la délibération du Conseil municipal en date du 7 avril 2014, il est fait communication :

- Des décisions négatives relatives au droit de préemption urbain, du 23 janvier au 19 février 2016 :
 - Terrain : 0
 - Maison : 4
 - Appartement : 1

- Des décisions relatives à la délivrance et la reprise de concessions au cimetière du 23 janvier au 19 février 2016 :
 - Achat de concessions 15 ans : 0
 - Achat de concessions 30 (+ caveaux) : 2
 - Achat de concession 30 ans (+ columbariums) : 0
 - Renouvellement concessions 15 ans : 1
 - Renouvellement concessions 30 ans (caveaux) : 0
 - Reprise de terrains gratuits

20– Questions diverses.

- M. le Maire rappelle la réunion de la commission des finances le jeudi 3 mars à 18 h, le prochain Conseil municipal sur les budgets primitifs le lundi 21 mars à 20 h.

- M. le Maire informe le Conseil municipal qu'une personne a malheureusement tenté de mettre fin à ses jours en se jetant du pont du Bas-Cambo. Trois personnes lui ont prêté secours. Au vu des rapports du policier municipal, de la gendarmerie et des services de secours, il a décidé d'en informer le Préfet par un courrier en date du 17 février.

M. le Maire lit le courrier de réponse du Préfet reçu ce jour. Une médaille de bronze sera décernée à ces trois personnes pour acte de courage et de dévouement.

- M. le Maire informe le Conseil municipal de deux prises de fonction à compter du 1^{er} mars 2016 :
 - M. Thierry Eudes, adjoint au directeur des services techniques, qui remplace M. Patrick Elizalde qui travaille maintenant à la commune de Saint-Pée-Sur-Nivelle.
 - Mme Céline Hochart-Garivet au service des ressources humaines qui va prendre la place de Mme Marie-Pierre Brave qui est appelée à d'autres fonctions puisqu'elle va remplacer Mme Maité Bidabé dans quelques semaines au secrétariat du Maire, des adjoints et du Directeur Général des Services.

- Dans le cadre de Donostia 2016, capitale européenne de la culture, M. le Maire informe le Conseil municipal que la commune a été sollicitée par les représentants d'une association qui s'appelle « Echanges Pays-Basque ». Ces derniers ont présenté un projet d'exposition d'arts contemporains dans la villa Arnaga, l'Orangerie, les écuries et les jardins d'Arnaga. Deux artistes de San Sébastien vont donc exposer leurs œuvres de la mi-juin à fin septembre 2016, il s'agit du peintre José Antonio Sistiaga, fondateur du mouvement GAUR dans les années 60 et du sculpteur Inigo Arregui, élève d'Oteiza. Concernant le budget, l'association recherche des sponsors privés et le coût pour la commune serait d'environ 10 000 €, le reste soit environ 70 000 € serait couvert par les sponsors. M. le Maire a sollicité le Département qui accordera une aide entre 7 000 € et 8 000 € ainsi que la DRAC Aquitaine et la Région Aquitaine avant les élections.

- Mme Hiriart-Urruty demande si les deux personnes recrutées avaient des fonctions similaires dans leurs précédents postes.

M. le Maire précise que Mme Hochart-Garivet était spécialiste en ressources humaines et M. Eudes a fait de la gestion de bâtiment puis a été dessinateur au Département du Gard. La commune a tenu compte de leurs expériences et de leurs motivations.

- Mme Hiriart-Urruty demande s'il y a eu beaucoup de candidatures pour ces deux postes.

M. le Maire lui répond par l'affirmative. Le Centre de Gestion a aidé la commune pour ces recrutements. Une première sélection a été faite avec leur aide, puis une douzaine de candidatures ont été retenues pour chaque poste. Un jury dans lequel était représenté le CDG a sélectionné la personne.

- Mme Hiriart-Urruty suppose que ce ne sont pas des personnes locales donc non bascophones.

M. le Maire lui répond que ces personnes ne sont pas bascophones mais qu'éventuellement elles accepteront de se former à la langue basque.

- M. Bacardatz revient sur les travaux du chemin du Camp de César et demande si le cabinet HEA rencontre des difficultés à justifier les frais facturés car les courriers sont parvenus depuis deux mois et les administrés n'ont toujours pas reçu de réponses.

M. Devèze lui rappelle qu'il lui a répondu au moins trois fois lors de précédentes réunions et lui précise qu'il n'a pas donné de date. Il y a eu une double décision du Conseil municipal quant à l'attribution du marché à ECRD et la maîtrise d'œuvre à HEA. La commune a donc

sollicité ces deux opérateurs pour qu'ils nous donnent des explications quant aux éléments qu'ils nous ont fournis pour établir les factures.

En fin de semaine la commune a reçu les éléments de calcul d'ECRD, contrôlés par HEA ; mardi 1^{er} mars au matin une réunion se tiendra en mairie pour analyser ces éléments. M. le Maire répondra aux riverains dès qu'il aura tous les éléments précis et tangibles.

M. Bacardatz demande si les réponses auront lieu avant la date de recouvrement de ces factures, c'est-à-dire le 1^{er} avril 2016.

M. Devèze lui répond que les réponses seront faites dès que la commune aura tous les éléments précis et tangibles, l'objectif de la commune étant que les factures contiennent des éléments précis, réels et l'exactitude des coûts qui doivent être répercutés aux riverains puisqu'elle a décidé de procéder à une facturation au réel et non au forfait.

M. Bacardatz lui rappelle sa promesse d'un courrier accompagné d'une réception sur site.

M. Devèze lui répond que cela ne sera pas systématique mais si les riverains le souhaitent, il les recevra avec grand plaisir, comme il s'y est engagé.

M. le Maire lève la séance du Conseil municipal à 22 h 30.